

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice			
Nombre de membres présents			
Nombre de suffrages exprimés			
Votes	Contre		Pour

BUCQUOY  
COMMUNE

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE COMPTE DE GESTION  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	

Envoyé en préfecture le 29/04/2025  
Reçu en préfecture le 29/04/2025  
Publié le  
ID : 062-216201814-20250410-D42\_2025-DE

Date de la convocation : 04 avril 2025  
Séance du 10 avril 2025 à 19 heures 00

L'assemblée réunie sous la présidence (1) de Monsieur Bruno VIENNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Eugène DELAMBRE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		758 080,85 €		182 990,71 €	0,00 €	941 071,56 €
Part affectée à investiss		207 534,03 €			0,00 €	207 534,03 €
Opérations de l'exercice	1 019 184,08 €	1 113 098,73 €	1 303 900,80 €	793 596,41 €	2 323 084,88 €	1 906 695,14 €
Totaux	1 019 184,08 €	1 663 645,55 €	1 303 900,80 €	976 587,12 €	2 323 084,88 €	2 640 232,67 €
Résultat de clôture		644 461,47 €	327 313,68 €			317 147,79 €
	Besoin de financement		327 313,68 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES		176 766,76 €			
	Besoin total de financement		150 546,92 €			
	Excédent total de financement					

Délibération n°  
42 /2025

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

150 546,92 € au compte 1068 (recette d'investissement)  
493 914,55 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Pour expédition conforme,  
Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

2) En fonction des données communiquées par le comptable